

Procès-verbal n° 13 de la séance du Conseil intercommunal du 30 mars 2021

Présents : Voir liste de présences annexée
Présidence : Jean-François Thuillard, Froideville
Secrétaire : Chantal Bovay
Lieu : Maison villageoise - Cugy
Début : 18h00

Jean-François Thuillard ouvre la séance à 18h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres. Nous nous retrouvons dans la salle de la Maison Villageoise afin de respecter les normes sanitaires en vigueur. La mise en place de cette séance a été validée par le Préfet.

Ordre du jour

1. Liste de présence, appel
- 1.1 Assermentation
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020
3. Informations du Comité de direction
4. Préavis no 18/2021 – Rapport de gestion et comptes 2020
5. Préavis no 19/2021 – Préavis mobilier
6. Informations de la Directrice et son rapport 2020
7. Divers et propositions individuelles
8. Date de la prochaine séance du Conseil intercommunal

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Appel et assermentation

Le Président passe la parole à la secrétaire de notre association, Chantal Bovay, pour l'appel : 14 membres sont présents et 6 sont excusés.

Les 4 membres du Comité de direction de l'ASICE ainsi que Madame Virginie Dorthe, Directrice de l'établissement, sont également présents.

Jean-François Thuillard procède à l'assermentation de Mme Sandra Hulaas représentante de Morrens. Mme Hulaas remplace M.Didier Beuchet qui a rejoint le codir suite à la démission de Mme Katia Cruchon.

2. Approbation du procès-verbal du 9 juin 2020

Le procès-verbal du 9 juin 2020 est accepté avec 1 abstention. Jean-François Thuillard remercie la secrétaire pour sa rédaction.

3. Informations du Comité de direction

Seema Ney nous donne quelques nouvelles du Centre animation. Mme Bea Veiga a débuté son activité en début d'année. Elle s'occupe de l'animation Froideville sur le temps de midi et vient renforcer l'équipe sur Cugy en fin de journée.

Corentin Wicki et Bea Veiga travaillent également sur la construction du futur Centre dans le bâtiment du Motty qui sera disponible pour la rentrée d'août.

Pierre-Alain Witzig donne quelques informations sur notre bâtiment de la Combe.

Lors de la séance du 27 mars 2018, le CI avait été informé que plusieurs contrôles, entrepris par la Direction générale de l'environnement, avaient démontré que la chaudière à bois était dans l'impossibilité de respecter la

valeur limite OPair en poussières fines. Notre installation génère des poussières 5 fois supérieures à la norme en vigueur.

Un délai au 31 décembre 2022 nous a été octroyé pour réaliser l'assainissement de notre installation.

Après plusieurs contacts avec différentes entreprises, le Comité de direction a mandaté l'entreprise Weinmann Energies pour effectuer une étude qui permettra de trouver la meilleure solution pour mener à bien ces travaux. Le CoDir reviendra auprès du CI avec un préavis dès que possible.

Notre service de conciergerie tente de limiter au maximum les frais en procédant aux réparations courantes sans faire appel à des maîtres d'état.

Diverses modifications, un contrôle régulier des installations ainsi que le souci d'effectuer au maximum des gestes permettant de limiter le gaspillage d'énergie ont permis de baisser sensiblement les frais.

En 2020 les mesures sanitaires nous ont obligés à fermer quelques semaines notre collège, c'est pourquoi nous devons prendre ces économies avec prudence quand bien même la tendance démontre une tendance aux économies d'énergie.

Jean-Pierre Sterchi a différentes informations à nous donner. Tout d'abord concernant le service dentaire : selon la réglementation en la matière chaque commune doit fournir un service dentaire à ses élèves. Jusqu'à ce jour nous faisons partie du service dentaire intercommunale du Gros de Vaud. La caravane dentaire passait dans nos communes chaque année. Pour plusieurs raisons, dont le changement de la caravane, c'est l'ASIRE qui reprend la responsabilité de ces contrôles. Ces modifications nous ont donné l'opportunité de réfléchir à cette organisation. Le CoDir a donc contacté les deux cabinets situés sur nos communes. Ceux-ci étant très intéressés par ces contrôles, nous avons contacté nos Municipalités. Celles-ci ont accepté de ne pas rejoindre l'ASIRE et d'effectuer ce service dentaire sur nos communes.

Une nouvelle organisation entre l'école, les cabinets dentaires et le secrétariat de l'ASICE se met en place.

Concernant le poste de boursière, après un peu plus de 3 mois d'activité nous avons reçu la démission de notre nouvelle boursière pour le 28 février. Le CoDir s'est immédiatement lancé dans une nouvelle recherche et a engagé Mme Isabelle Favrod Texier débutera le 1^{er} avril pour un poste annualisé de 40%.

Au sujet de l'intérêt de l'emprunt concernant la construction du collège de la Combe qui renchérit passablement les comptes de l'ASICE, le CoDir a contacté le Crédit suisse afin de connaître les conditions d'un éventuel rachat. La pénalité correspond au montant total dû. Estimant que seul un emprunt à un taux négatif permettrait une petite économie, le CoDir a renoncé à ces démarches.

Il y aura passablement de changements pour la prochaine législature. Jean-Pierre Sterchi rend les Municipalités attentives au risque de voir un CoDir composé de quatre hommes retraités pour s'occuper de l'école. Il estime qu'un mélange des genres et des âges est souhaitable.

Présentation du test d'implantation de nouvelles infrastructures pour le secteur secondaire nous est donnée.

La Combe accueillera les 9-11S, la Chavanne 7-8P et il restera 2 classes 1-2P au-dessus du Motty.

Le bureau GEA a vérifié toutes les données, a soumis ce projet à la DGEO, puis a fait une proposition de test d'implantation.

Pour 2025-2026 il est prévu une extension de la Combe avec 3 salles de classes, des salles de dégagement, des salles spéciales, des bureaux pour les doyens, une cantine qui devrait servir d'aula, des locaux PPLS et des bureaux pour le secrétariat de l'ASICE.

Il était prévu un nouveau projet pour le primaire 1 à 6P pour 2030-2032 mais la Municipalité de Cugy ne souhaite pas attendre si longtemps et prévoit plutôt 2026-2028. Un projet d'achat par la Municipalité de Cugy de la parcelle 66 est à l'étude, ce terrain est situé en face de la Migros, le long de la route cantonale. Il est prévu d'y installer de l'habitat, des commerces et un collège, mais il faudra obtenir l'aval du canton pour le changement de zone de ce terrain avant d'effectuer son achat.

La Municipalité préfère cette variante à celle d'une augmentation d'élèves sur le site Combe-Chavanne-Motty avec tous les problèmes que cela soulèverait, routes d'accès, parking, préaux....

L'étage du Motty serait ainsi libéré et permettrait au Centre d'animation de se développer si celui-ci prend de l'essor.

Si les communes de Morrens et de Bretigny-sur-Morrens ne pouvaient pas développer leur site scolaire pour accueillir les 1 à 6P, d'autres communes (Cugy, Froideville) devraient accueillir les plus grands et seuls les 1-4P serait scolarisés sur leur lieu d'habitation.

Revenons au secteur secondaire, en 2022 il y aura pour les 9, 10 et-11 S des volées qui dépassent les 100 élèves, il faudra donc impérativement une construction temporaire entre 2022-2025. Il faut prévoir deux salles de classes, des salles de dégagement, une bibliothèque, des bureaux pour le secrétariat de l'ASICE.

Laurent Gattlen demande si les anciens modulaires UAPE ne pourraient pas être utilisés dans l'intervalle de la construction pérenne. Ce n'est pas possible car il est prévu de construire l'annexe de la Combe sur ce même emplacement. Ces modulaires temporaires seraient installés de l'autre côté du terrain de foot, sur l'emplacement du lancer du poids.

De plus, le terrain de sport devra faire partie de l'espace préau et il faudra prévoir de mettre du gazon synthétique afin qu'il soit accessible par tous les temps.

Le CoDir reviendra avec un préavis en septembre 2021 afin de respecter le planning. Des offres ont été demandées à des bureaux d'architectes pour gérer les travaux.

4. Préavis 18/2021 – Rapport de gestion et comptes 2020

Jean-François Thuillard donne la parole à Laurent Gattlen, rapporteur de la Cogest. Laurent Gattlen nous lit le rapport de la commission de gestion de l'ASICE. Ils ont pu poser toutes les questions qu'ils voulaient lors d'une séance avec Jean-Pierre Sterchi et Chantal Bovay et ont trouvé le rapport annuel très détaillé.

Des économies ont été relevées mais il faut faire attention car en raison des normes sanitaires des camps ont été annulés.

Jean-François Thuillard passe en revue les comptes et le rapport de gestion. Aucun point ne suscite de remarques ou d'interrogations. Nous passons au vote.

A l'unanimité les comptes et le rapport 2020 sont acceptés et décharge est donnée au Comité de direction pour sa gestion 2020.

5. Préavis 19/2021- Préavis mobilier

Laurent Gattlen nous lit le rapport de la commission de gestion sur ce préavis d'achat de mobilier scolaire de CHF 90'000.00.

La Cogest est favorable à cet achat mais demande un amendement pour mettre l'amortissement à 10 ans au lieu des 15 prévus.

Jean-François demande si quelqu'un veut prendre la parole, mais personne ne s'annonce.

Le CoDir avait prévu de mettre cet amortissement sur 15 ans afin d'alléger les finances ces prochaines années en raison des futurs investissements pour des locaux supplémentaires.

Jean-François Thuillard passe l'amendement au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le préavis amendé est accepté à l'unanimité mais avec un amortissement sur 10 ans.

6. Information de la Directrice de notre établissement et son rapport 2020

Virginie Dorthe profite de rebondir sur la présentation du bureau GEA et tient à ce que tous les membres présents discutent et communiquent toutes ces informations à la population.

Elle informe les membres présents qu'une présentation a été faite dans deux Conseils communaux par Jean-Pierre Sterchi et elle-même afin de présenter l'organisation des planifications scolaires qui est très complexe et les besoins en locaux pour les prochaines années. Ils sont à disposition s'il faut se rendre dans les deux autres communes. L'évolution de l'école doit être comprise par chacun pour que les infrastructures nécessaires puissent se faire.

Virginie Dorthe nous fait un résumé de son rapport annuel qui est complet et bien détaillé.

Jean-François Thuillard remercie notre Directrice pour le travail accompli et pour la rédaction de son rapport.

Azdin Bouhedja souhaite avoir des informations complémentaires sur la rentrée car ça discute beaucoup dans les communes.

Virginie Dorthe demande la parole. L'école est très satisfaite de voir que les communes bougent afin de combler les besoins de notre Etablissement. Elle est ravie de savoir que les deux nouvelles classes seront prêtes pour répondre aux besoins de Froideville à la rentrée.

Suite au référendum à Morrens, l'Etablissement scolaire a décidé de faire sa planification pour la rentrée d'août sans les deux classes de Morrens. Notre Etablissement ne peut pas se permettre d'attendre plus longtemps. Cependant, elle tient à préciser que si nous avons une arrivée massive, comme cela a été parfois le cas sur l'été, nous n'aurons pas suffisamment de place pour accueillir ces prochains élèves.

Notre Directrice nous informe également d'un décalage dans les horaires des bâtiments afin de détendre celui des transports et de diminuer le temps d'attente des élèves. L'école fait ainsi un pas en direction de l'ASICE pour favoriser la prise en charge des élèves aux arrêts.

Malheureusement il manque encore un bus pour les grands sur midi, une discussion est en cours entre les TL, Microgis et l'école.

Laurent Gattlen désire savoir quel sera l'impact réel des deux classes manquantes de Morrens.

Virginie Dorthe lui répond qu'une classe entière d'élèves de Morrens va être déplacée, que des locaux non scolaires sont réservés, des salles de couture transformées en salle de classe, soit des solutions provisoires qui ne donnent pas satisfaction à l'école, qui doit consentir du terrain pédagogique, au détriment des élèves et des classes, et qui ne plairont certainement pas aux parents. C'est pour cette raison qu'il faut communiquer dans les villages afin que les habitants comprennent la gestion compliquée de l'Etablissement.

Jean-François Thuillard précise qu'il n'a plus d'idées pour justifier des constructions en urgence pour le scolaire à Froideville. Il nous fait un résumé du projet de Froideville. Cette construction sera en bois Suisse. Malgré la demande tardive du CoDir, tout est confirmé pour être terminé dans les temps. Mais il rend attentif Morrens que les autres communes ont en marre de payer pour eux. Le pot commun ça marche uniquement si tout le monde participe.

Laurent Gattlen souhaite savoir si le coût des transports est pris en compte lors de ces projets et si ces coûts ne pourraient pas être facturés à la commune qui ne remplit pas ses obligations ?

Jean-François Thuillard souhaite juste que le CoDir soit conscient que la commune de Froideville en a marre de payer pour les autres.

Virginie Dorthe précise que le canton préfère que les écoliers dès la quatrième année soient enclassés sur des sites plus importants, mais que l'ASICE avait décidé de maintenir les élèves jusqu'en 6^{ème}. Elle tient à préciser qu'avec notre démographie il ne sera pas possible d'économiser sur les trajets quelle que soit la manière de faire. De plus avec les élèves à besoins particuliers on ne peut échapper à ces transports.

Azdin Bouhedja souhaite savoir si le référendum sur Morrens est en rapport avec les finances, avec le projet présenté ou pour autre raison ?

Didier Beuchat lui répond que les signataires du référendum souhaitent, par le refus des deux nouvelles classes, que le projet de la salle polyvalente soit revu afin de pouvoir le bloquer. Au vu de ce référendum, la commune est consciente qu'il ne sera pas possible de respecter le délai demandé par l'école et que c'est une bonne décision de reporter d'une année cette construction sur Morrens.

Jean-François Thuillard espère que Morrens a bien compris son « coup de gueule » ?

Jean-Paul Raemy comprend ce que Jean-François Thuillard a voulu dire et estime que Morrens devrait prendre en charge les frais de transport induits par ce manque de locaux afin que la population de Morrens comprenne un peu mieux ce qu'implique que tous leurs projets soient chaque fois bloqués.

Azdin Bouhedja trouve cette situation « débile ».

Virginie Binggeli souhaite préciser que le Comité référendaire ne veut pas bloquer le projet de salle polyvalente, comme annoncé par Didier Beuchat, mais qu'il estime que le projet présenté n'est ni un bâtiment provisoire, ni un bâtiment long terme. Le projet présenté n'avait pas de sens pour eux mais ils ne nient pas le besoin en locaux sur Morrens.

Daniel Busch voit qu'on nous présente un gros projet sur Cugy pour dans 5 ou 6 ans et qu'à Morrens on demande en septembre une construction pour l'été suivant. On ne peut pas dire que Morrens est le mouton noir des communes membres de l'ASICE.

Thierry Amy demande la parole car il commence à ne pas aimer le ton que prend cette discussion. Il nous rappelle que cette Association est basée sur un accord et là, il a l'impression qu'on oublie tout ça. Toutes les communes ont rencontré ce problème de construction en urgence et cette fois c'est à Morrens de pallier à un manque de locaux.

Si l'on veut maintenir notre position face au canton il faut que les communes soient liées. N'oublions pas que nous devons obtenir l'accord du canton pour une construction scolaire mais aussi de la population.

Il demande aux communes, comme l'a suggéré Jean-Pierre Sterchi, de bien choisir leurs représentants car il faudra des personnes qui peuvent se projeter dans tous ces projets.

Jean-Pierre Sterchi précise que si la demande de locaux supplémentaires a été faite si tardivement, c'est que le CoDir a constaté, durant l'été 2020, une entrée massive d'élèves à Morrens pour août 2021. Habituellement nous avons 20 à 22 élèves et là nous aurons 45 et des effectifs chargés sont aussi observés sur les années suivantes. On avait un projet de vision mais on n'avait pas suffisamment pris en compte la réalité de Morrens. Le CoDir a suggéré à Morrens de passer par une phase provisoire et de réfléchir à une extension du collège de la Marionnaz. Jean-Pierre Sterchi ajoute que Morrens n'a pas non plus tiré la sonnette d'alarme en voyant le nombre d'enfants exploser sur leur commune. Il précise encore que cette demande était nécessaire pour maintenir les 1 à 6 P à Morrens comme le souhaite l'association et les communes et qu'en cas de manque de salles de classe, seul les 1 à 4 P pourraient être maintenus sur ce site. Se pose alors la question de qui devra fournir les locaux pour pallier ce manque à Morrens.

La commune de Cugy a aussi dû, lors de la Direction de M. Gaillard, mettre en place du modulaire en quelques mois. Le CoDir ne demandait pas l'irréalisable à Morrens mais demandait dans l'urgence quelque-chose de provisoire.

Azdin Bouhedja est désolé d'avoir suscité un tel débat. Il change de sujet en nous précisant que dans le rapport de la Directrice on peut lire que le salon « Mon Apprentissage » est annulé. Celui-ci n'a pas été annulé mais a été finalement reporté d'un mois. Une vingtaine d'entreprises ont répondu présent.

Les élèves qui souhaitaient suivre un stage ont pu le faire. Malheureusement beaucoup d'élèves s'étaient désistés car leurs parents souhaitaient qu'ils fassent des études et ceci malgré leurs résultats scolaires.

Daniel Busch désire savoir si dans le futur Morrens aura toujours besoin de ces classes puisque cette année on va faire sans. Virginie Dorthe lui répond que si on a besoin de locaux cette année on en aura toujours besoin l'an prochain. Pour cette année encore, c'est tout un chamboulement pour les enseignants et les enfants d'être délocalisés. Elle précise qu'il ne faut pas uniquement deux classes, il faut aussi des espaces supplémentaires maintenir une fluidité des élèves dans l'espace qui leur est destiné.

L'école d'aujourd'hui a besoin de beaucoup d'espace. La Direction de l'école espère que cette année permettra à Morrens de prendre le temps de trouver un projet qui satisfasse chacun.

Jean-Paul Raemy a été voir où en était la synthèse CAMAC car l'enquête finit bientôt. Il n'y a actuellement pas d'opposition mais c'est la population qui dira ce qu'elle veut lors de la votation du 25 avril.

7. Divers et propositions individuelles

Pas de points divers

8. Date de la prochaine séance du Conseil intercommunal

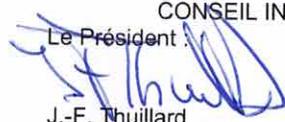
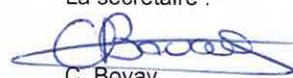
L'installation du Conseil intercommunal 2021-2026 aura lieu le mardi 24 août 2021 à 20h00.

La séance pour la validation du budget 2022 aura lieu le 28 septembre 2021.

Jean-François Thuillard clôt la séance en annonçant qu'il y aura du travail sur cette prochaine législature. Il remercie la Directrice, le CoDir ainsi que les délégués qui ont siégé à l'ASICE durant cette législature.

Notre Directrice, Virginie Dorthe, remercie également toutes les personnes présentes.

La séance est levée à 20h 05.

CONSEIL INTERCOMMUNAL
Le Président : 
J.-F. Thuillard
La secrétaire : 
C. Bovay

Annexe : liste des présences